

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN DDV 32P
- **Code du produit:** 50013 D
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Sans solvant, profonde imprégnation résistant aux produits chimiques pour les surfaces de béton et chape.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Heinrich Hahne GmbH & Co. KG  
Heinrich-Hahne-Weg 11  
45711 Datteln Tel.: 02363/5663-0
- **Service chargé des renseignements:**  
Abteilung: Produktsicherheit  
Tel.: 02363 5663-0  
EMail: info@hahne-bautenschutz.de
- **Numéro d'appel d'urgence:**  
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,  
Tel.: 0551-19240

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3      H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1      H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2      H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2      H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2      H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2      H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1      H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3      H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
- **Principaux dangers:** Xn Nocif
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
R 10 Inflammable.  
R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 1)

R 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.  
Inflammable.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Aromatisches Polyisocyanat-Präpolymer  
diisocyanate de diphénylméthane, isomères ethomologues  
xylène, mélange d'isomères, pur

· **Phrases R:**

10 Inflammable.

20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 3)

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 2)

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Solution d'un polyisocyanate à base de diphénylméthane diisocyanate.

· **Composants dangereux:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène, mélange d'isomères, pur ⊗ Xn R20/21; ⊗ Xi R38 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	50-100%
CAS: 64742-47-8 EINECS: 265-149-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités ⊗ Xn R65 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues ⊗ Xn R20-40-48; ⊗ Xn R42/43; ⊗ Xi R36/37/38 ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	10-25%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; observation médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après l'accident.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou mousse anti-alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

Date d'impression : 28.02.2014

Révision: 28.02.2014

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 3)

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Lorsqu'il est chauffé et en cas de gaz toxiques d'incendie sont produites
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine, garder loin des sources de la lumière du soleil et de chaleur directes.
- **Indications concernant le stockage commun:** Stocker à l'écart de la nourriture
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur (50-100%)

VME	Valeur momentané: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	--

(suite page 5)

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 4)

<b>64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités (10-25%)</b>	
Technique de la règle 900	valeur à court terme: 500 mg / m <sup>3</sup> , 100 ml / m <sup>3</sup>
<b>9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues (10-25%)</b>	
VME	0,05 mg/m <sup>3</sup> 29; DFG

· **Remarques supplémentaires:**

Les listes en vigueur au cours de la fabrication ont été utilisés comme base.

Diphénylméthane-4, 4'-diisocyanate (sous forme d'aérosols inhalables)

Classification selon le MAK-liste: groupe B III

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas de brève exposition faible ou de la pollution des voies respiratoires cas de dispositif de filtre de l'appareil de protection respiratoire autonome intense ou durable, l'utilisation de l'exposition.

Filtre recommandé pour une utilisation à court terme: Filtre AX

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants résistant aux solvants.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Les matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374-3:

Polychloroprène - CR: épaisseur > 0,5 mm, temps de percée > 480 min.

Le caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > 0,35 mm Temps de rupture: > 480 min.

Le caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > 0,5 mm, temps de percée > 480 min.

Caoutchouc fluor - FKM: épaisseur > 0,4 mm, temps de percée > 480 min.

Recommandation: jeter les gants souillés.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

## 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Jaune clair

· **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 137 °C

(suite page 6)

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 5)

· <b>Point d'éclair</b>	30 °C
· <b>Température d'inflammation:</b>	210 °C
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,5 Vol %
<b>Supérieure:</b>	7,0 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	6,7 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,9 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Cinématique à 20 °C:</b>	30 s (DIN 53211/4)
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	60-80 %
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réaction exothermique avec les amines et les alcools
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur**

Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)
----------	------	------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	6350 mg/l (rat)
-------------	----------	-----------------

**9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**

Oral	LD50	>15000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	490 mg/m <sup>3</sup> (rat)
-------------	----------	-----------------------------

Testsubstanz: (als Aerosol)

Konzentration des gesättigten Dampfes von 4,4-MDI bei 25 °C: 0,09 mg/m<sup>3</sup>

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
- Sensibilisation possible par inhalation.

(suite page 7)

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 6)

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

## 12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:**

Le produit réagit avec l'eau en dégageant du CO<sub>2</sub> et un insoluble, point de fusion élevé polyurée solide inerte et non dégradable selon l'expérience précédente.

**Biodégradation:**

Le diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

0% 28 j, c'est-à-impraticable

Méthode: test de respirométrie

Toxicité pour le poisson: LC<sub>50</sub> > 1,000 mg / l

Test Espèces: *Brachydanio rerio* (poisson zèbre) Durée de l'épreuve: 96 h

Toxicité aiguë pour les daphnies: EC<sub>50</sub> > 1000 mg / l

Espèces d'essai: *Daphnia magna* (puce d'eau) Durée du test: 24 h

Toxicité aiguë pour les bactéries: CE<sub>50</sub> > 100 mg / l

Testé sur: activé durée de l'essai des boues: 3 h

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 8)



Date d'impression : 28.02.2014

Révision: 28.02.2014

Nom du produit: HADALAN DDV 32P

(suite de la page 7)

### 14 Informations relatives au transport

· No ONU · DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1139
· Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA	1139 SOLUTION D'ENROBAGE (pas visqueux) COATING SOLUTION
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	3 Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	3 Flammable liquids. 3
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 3 D/E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE (pas visqueux), 3, III

### 15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction  
L'article 905 Classification:  
Tech. ("Polymère") MDI (pMDI) N ° CAS.: 9016-87-9 (sous forme d'aérosols inhalables, fraction respirable) cancérogènes, catégorie 3  
Notez le BG Chemie M 044 "production de polyuréthane dépliant et

(suite page 9)



Date d'impression : 28.02.2014

Révision: 28.02.2014

**Nom du produit: HADALAN DDV 32P**

(suite de la page 8)

Traitement / isocyanates. "

COV (EU): acc. La directive 2004/42/CE chat. A / h max. 700 g / l

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### · Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R48 Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent